



**COMMUNIQUE DE PRESSE du 18 mars 2022.**

**L'opération d'aménagement Mérignac Soleil, plus grande opération de renaturation en France, est lauréate du 4ème Programme d'Investissements d'Avenir.**

Portée par Bordeaux Métropole, la ville de Mérignac et l'aménageur public La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab), l'opération d'aménagement Mérignac Soleil « Penser la ville, panser les sols » est lauréate du 4ème Programme d'Investissements d'Avenir qui soutient les efforts en matière d'innovation dans le cadre du plan France relance.

**Renaturer et lutter contre l'artificialisation des sols**

Le quartier de Mérignac Soleil concentre une grande partie des enjeux de renouvellement urbain contemporain. Le modèle de développement qui a prévalu au fil du temps juxtapose un tissu urbain pavillonnaire, de grandes enseignes commerciales fréquentées par plus de 10 millions de consommateurs par an, entourées de parkings, séparées par des voies de circulation importantes, conduisant à une artificialisation importante des sols.

Le projet d'aménagement urbain initié dès 2014 vise à reconnecter cette plaque urbaine, issue des années 1960 avec le reste du territoire communal et métropolitain.

L'ambition première de l'opération d'aménagement est la renaturation de ce site, quasiment exclusivement artificialisé aujourd'hui. En repensant l'aménagement et les usages de ce secteur de plus de 69 hectares, Bordeaux Métropole et ses partenaires travaillent sur la plus grande opération de renaturation en France et l'une des plus importantes en Europe. La plantation de 14 000 arbres et la création de deux parcs publics permettront notamment de lutter contre les îlots de chaleur et de favoriser une meilleure qualité de l'air extérieur.

**Une nouvelle façon d'aménager et de construire**

Ce quartier d'intérêt métropolitain accueillera début 2023 l'extension du tramway, reliant le centre-ville de Bordeaux à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac. Le projet repose sur l'articulation entre la mobilité, l'habitat, l'économie et la nature.

Il nécessite de nouvelles façons d'aménager et de construire pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux actuels, à des prix maîtrisés en

lien avec les capacités budgétaires des ménages : la réglementation environnementale RE2020, les nouvelles façons de construire intégrant sobriété et réemploi des matériaux, favorisant un maximum les qualités d'usage de l'habitat

Au cours de cette décennie, les travaux de décroutage, dépollution, refertilisation, plantation, construction et aménagement d'espaces publics vont se suivre. Plusieurs livraisons d'îlots ont déjà eu lieu en 2022 et se poursuivront dans les prochaines années. L'ambition est de livrer un quartier transformé à horizon de 15 ans. Coût de l'opération : 77 M€.

La Fab sera épaulée par l'Université de Bordeaux et le centre de recherche appliquée NOBATEK/INEF4, qui apporteront leur expertise technique et scientifique en matière d'aménagement durable. NOBATEK/INEF travaillera notamment au développement d'outils d'évaluation de la qualité de l'air, des Solutions Fondées sur la Nature (SFN) et des circuits de réemploi de matériaux, en fonction des différentes variantes d'aménagement.

### **Une opération exemplaire**

Cette opération d'aménagement est une réponse concrète à la problématique complexe d'artificialisation des sols à grande échelle sur un territoire métropolitain, dans le contexte de mise en œuvre de la loi Climat & Résilience. Par ailleurs, Mérignac Soleil présente des caractéristiques communes à beaucoup d'autres secteurs de commerces de destination. L'opération d'aménagement en cours constitue un modèle, tant du point de vue de la renaturation des sols à grande échelle, de la transformation des zones commerciales, que des nouvelles façons de construire.

### **Contacts presse :**

Bordeaux Métropole

Virginie Bougant – 06 27 52 48 69

[vi.bougant@bordeaux-metropole.fr](mailto:vi.bougant@bordeaux-metropole.fr)

Benoît Javot – 05 56 99 85 59 - 06 32 55 15 80

[b.javot@bordeaux-metropole.fr](mailto:b.javot@bordeaux-metropole.fr)

La Fab

Julie Clerc – 06 60 69 29 88

[jclerc@lafab-bm.fr](mailto:jclerc@lafab-bm.fr)

Ville de Mérignac

Aude Constant – 06 70 92 84 30

[a.constant@merignac.com](mailto:a.constant@merignac.com)